Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20261012-206DCM084-DE

*Commune de Plouarzel*
*Ti ker Plouarzhel*
*Département du Finistère*
*Penn ar Bed*

**Date de convocation :** 5/10/2026
**Date d'affichage :** 5/10/2026

**Nombre de conseillers :**

**En exercice** : 27
**Présents** : 20
**Votants** : 26

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt six**
**le douze octobre**
**à vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, doyen.

**Présents :** M. Talarmin, Mme Conq, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Petton ; Mme Bouvier, M. Jestin, , M. Berthou, , Mme Dulchain, Mme Viala, Mme Drezen, M. Le Coz, Mme Bescond

**Absents représentés** : M. Patrice Leguet qui a donné pouvoir à Mme Monique Hoarau ; Mme Floriane Kerdranvat qui a donné pouvoir à M. Sébastien Berthou, M. Le Bris qui a donné pouvoir à M. Ronan Jézéquel, Mme Deroo qui a donné pouvoir à Mme Clarisse Viala, M. Quemeneur qui a donné pouvoir à M. Talarmin

**Absents :** , M. Bourles

**Secrétaire** : Eric Roudaut

| | |
|---|---|
| 2026DCM085 | **RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE (TLA + 0,50%) D'UN MONTANT TOTAL DE 1 500 000€ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX CONSTRUCTION DE L'ESPACE CULTUREL – MÉDIATHÈQUE** |

**Exposé** :
Le Conseil municipal de Plouarzel, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,
Vu l'article L 1611-3-1 du Code général des collectivités territoriales

**VU**

Vu l'article L 2337-3 et L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
Vu les articles R 1611-33 et R 1611-34 du Code général des collectivités territoriales
Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt ;

**DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, M. Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : prêt transformation écologique (TLA + 0,50%)
Montant : 500 000 euros
Durée de la phase de préfinancement : 6 mois
Durée d'amortissement : 20 ans
Périodicité des échéances : *Trimestrielle*
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,7 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : *Déduit (profil d'amortissement avec échéance prioritaire)*

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20261012-206DCM084-DE

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise M. le Maire, ou Mme Anne-Marie Conq, adjointe au maire, délégataire dûment habilité, à

- signer seul le Contrat de Prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

| | |
|---|---|
| Certifié exécutoire | La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. |